



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°508) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES BERLIOZ,
MESSIAEN ET SOSTENUTO, A
L'ASSOCIATION CFMO, A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-18-146
EN DATE DU 28 MAI 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association du Centre de Formation des Musiciens d'Orchestre (CFMO) représentée par Monsieur Jean-Baptiste CUISINIER, en qualité de Président, et domiciliée, 131 boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS, d'organiser des auditions dans les salles Messiaen et Sostenuuto les 14 et 15 juin 2018 de 9 h à 16 h, des répétitions, dans la salle Berlioz, le vendredi 1^{er} juin 2018 de 9h30 à 13h, et des master classes, dans la salle Berlioz, les 3, 24 et 31 mai 2018 de 9 h 30 à 16 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association du Centre de Formation des Musiciens d'Orchestre (CFMO), une convention de location de salles pour un montant de 439,25 € TTC (quatre cent trente-neuf euros et vingt-cinq centimes) afin d'organiser des auditions dans les salles Messiaen et Sostenuuto les 14 et 15 juin 2018 de 9 h à 16 h, des répétitions, dans la salle Berlioz, le vendredi 1^{er} juin 2018 de 9h30 à 13h, et des master classes, dans la salle Berlioz, les 3, 24 et 31 mai 2018 de 9 h 30 à 16 h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de
la culture et du tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180528-lmc1H5253H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/05/2018 Date de Publication : 28/05/2018
